



Objet : Lettre ouverte de l'association BLOOM au président de la Scapêche, flotte de pêche profonde d'Intermarché

SCAPECHE
M. Dominique Perrier, Président
24, rue Auguste Chabrières
75015 Paris

Paris, le 26 février 2013

Monsieur,

Lors de l'audition organisée par la Commission Pêche du Parlement européen le 19 février dernier, BLOOM a présenté une analyse des comptes certifiés des trois principales flottes industrielles françaises engagées dans la pêche profonde, mettant en évidence l'absence de viabilité économique des sociétés impliquées dans la pêche en eaux profondes sans le soutien d'un groupe de distribution et le concours des aides publiques.

Les comptes de Scapêche SA, certifiés par KPMG, corroborent notre analyse : de 2002 à 2011, la Scapêche a cumulé une perte nette après impôts de 100 000 euros et a peiné à atteindre l'équilibre malgré 9,3 millions d'euros de subventions reçues au cours de cette période et 16,9 millions d'euros d'abandon de créance du Groupe Intermarché.

Le directeur de la Scapêche est intervenu pour préciser que depuis 2009, la société était redevenue profitable. Sauf erreur ou omission de notre part, les comptes démentent formellement cette affirmation. De 2009 à 2011, les pertes nettes cumulées se sont élevées à 4,2 millions d'euros malgré 700 000 euros de subventions d'exploitation, un minimum de 2,9 millions de facturations de « contrats bleus » (assimilables à des subventions) et trois millions d'euros de profit exceptionnel consécutif à l'échouement du « Jack Abry II ».

Au cours de la même période, la perte d'exploitation cumulée a atteint 1,4 million d'euros, soit 2% du chiffre d'affaires. En clair, plus le chiffre d'affaires augmente, plus la société perd d'argent. Sur les trois dernières années, la Scapêche a vendu son poisson en moyenne 2% au-dessous de son prix de revient, en dépit de subventions d'exploitation et de facturations de « contrats bleus » représentant au total un minimum de 5% du chiffre d'affaires.

Le site internet de la Scapêche revendique une flotte de 17 bateaux employant 230 marins pêcheurs. Nous nous étonnons que le rapport d'audit KPMG à fin 2011 ne mentionne qu'un effectif moyen de 103 salariés pour l'ensemble de la société et neuf navires : sept unités de pêche en pleine propriété (dont les six navires ciblant des espèces profondes) et deux bolincheurs respectivement détenus à 60 et 80%.

Votre directeur a également affirmé le 19 février dernier que les navires ciblant les espèces profondes (six unités sur les sept appartenant réellement à Scapêche SA) étaient les plus rentables et dégageaient un profit d'exploitation de 300 000 euros. Si tel est le cas, nous nous demandons comment les trois autres unités génèrent autant de pertes d'exploitation.

B L O O M A S S O C I A T I O N
Siège social : 27 rue du faubourg Montmartre, 75009 Paris, France
contact@bloomassociation.org www.bloomassociation.org
S I R E T 5 0 1 6 4 2 3 2 6 0 0 0 2 6 - A P E 9 4 9 9 Z



Dans un communiqué daté du 14 février 2013, le Groupement des Mousquetaires affirme par ailleurs que les « *résultats économiques* » du « *groupe Scapêche* » sont positifs depuis 2009. Or selon les informations disponibles, toutes les sociétés dans lesquelles Scapêche détient une participation (SNC COMASUD, ITM VOYAGES, GIE PETREL, MER D'IRLANDE) affichent un résultat nul ou déficitaire. Nous ne voyons donc pas comment l'addition de résultats négatifs pourrait conduire à un résultat global positif.

Par conséquent, nous vous serions reconnaissants de préciser ce que vous entendez par « *groupe Scapêche* » et par « *résultat économique* » et de nous fournir les informations chiffrées (certifiées par le commissaire aux comptes des sociétés concernées) qui manquent à notre compréhension.

Dans l'attente de lire votre réponse, qui permettra de dissoudre les malentendus et d'amener la transparence nécessaire au débat à la suite de l'audition du Parlement européen, nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Claire Nouvian
Directrice de BLOOM

N.B. :

Qu'est-ce que l'Association BLOOM ?

BLOOM est une association de loi 1901 à but non lucratif, membre de la « Deep Sea Conservation Coalition », une coalition de plus de 70 ONG œuvrant pour la protection des écosystèmes marins vulnérables profonds.

L'association BLOOM œuvre à la protection des écosystèmes marins vulnérables, notamment profonds, ainsi qu'à la construction d'équilibres socio-économiques durables et écologiquement vertueux dans le secteur des pêches. Construire la pêche de l'avenir passe, selon nous, par une gouvernance transparente des fonds publics permettant l'existence d'un débat citoyen sur la pertinence de leur usage. Nous fondons nos avis sur des expertises scientifiques indépendantes et l'étude de données objectives. C'est pourquoi notre analyse de la performance économique des principales flottes impliquées dans la pêche en eaux profondes est basée sur les comptes annuels des sociétés, déposés, comme le prévoit l'article L232-21 du Code de Commerce, au Greffe du Tribunal de Commerce. Après l'engagement par BLOOM d'une procédure d'assignation en référé, vous avez finalement déposé en janvier 2013 vos comptes annuels pour les années 2009 à 2011.

Pourquoi se pencher sur le cas de la Scapêche ?

Parce que la pêche en grande profondeur à l'aide de chaluts de fond a été décrite par les chercheurs comme étant une méthode de pêche destructrice et que la Scapêche est la principale flotte de pêche profonde française. En 2006 déjà, le directeur général de la flotte écrivait qu'elle possédait « 70 % des quotas français des espèces de grands fonds ». ¹ Depuis, il semblerait que ce ratio ait encore augmenté, mettant la Scapêche en situation de quasi monopole sur le segment de la pêche profonde. En effet, au cours des deux dernières années, l'autre acteur historique des captures d'espèces profondes, Euronor, a quasiment cessé de les cibler (celles-ci ne représentent plus qu'une partie de l'activité d'un chalutier hauturier de l'armement). Euronor a d'ailleurs nettement amélioré son résultat d'exploitation.

BLOOM n'a pas uniquement examiné le cas de la Scapêche. Nous avons procédé à une analyse comparative des comptes certifiés des trois principales flottes françaises industrielles ciblant des espèces profondes.

¹ Voir page 152 : http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2006/actes_rencontres.pdf